

mêmes ce qui est contenu dans la lettre de M. Basset.” Cette lettre de M. Basset, nous la trouvons dans les *Actes*, datée du 1er novembre 1704, et relatant la guérison de Julien Constantineau, fils de Pierre. Quant à M. Basset, nous savons, par les registres paroissiaux de la Pointe-aux-Trembles, qu’il était curé de cette paroisse en 1704.

En troisième lieu, M. Glandelet est prié de faire enquête sur le fait suivant: “ Aux trois-Rivières de sçavoir de Mad. Poitier meme si ce que son marie a escrit au P. Joseph est vray touchant la guairison dont elle a été favorisé par l’intercession du bon frère Didace et si sa fille a été guairy de sa teigne par l’intercession de ce bon frère ”. En réponse nous trouvons dans les *Actes* le procès-verbal du 13 juillet 1717, dans lequel on lit: “ a comparu Marie Beauvais veuve du Sieur Jean-Baptiste Poitiers nottaire et greffier en la ville des Trois-Rivières laquelle... a attesté que le contenu en la dite (lettre) ci-jointe et attachée, que led. Sieur Poitiers son défunt mari a écrit au Révérend père Joseph Denis Récollet Commissaire Provincial des Récollets... est conforme à la pure vérité et de plus elle a attesté qu’une de ses deux filles agée pour lors de 15 ans a esté guérie par l’intercession dud. frère Didace d’une teigne horrible qu’elle avait à la teste du depuis dix ans...” Ce procès-verbal est accompagné de la lettre dont il est question à l’enquête et sur la liste que nous étudions, lettre dans laquelle Jean-Baptiste Pottier raconte en effet la maladie de sa femme, et sa guérison obtenue par l’intercession du “ bon Frère Didace... ce parfait enfant de Saint-François ”.

Il y a encore sept autres faits miraculeux portés sur la même liste ; (1) nous n’en trouvons pas les procès-

---

(1) Les voici tels que mentionnés sur cette liste, sauf l’orthographe :

“ Interroger Mad. Lafavry pour l’abcès dont elle a été guérie par le bon Frère Didace.